





Édition 2019 Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Direction générale des finances municipales Direction de l'information financière et du financement Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamh.gouv.qc.ca.

Tables des matières

1.	INTE	RODUCTION	5
2.	ABR	ÉVIATIONS UTILISÉES	6
3.	sou	RCES DES DONNÉES	7
	3.1	NOTES	8
	3.2	DÉTAIL DES RENSEIGNEMENTS SUR LA MUNICIPALITÉ	9
		3.2.1 Données de 2018	9
		3.2.2 Données de 2019	10
	3.3	DÉTAIL DES COMPARAISONS AVEC DIFFÉRENTS GROUPES	11
		3.3.1 Données du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2018	12
		3.3.2 Données du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2019	14
4.	INDI	CES	15
5.	RAT	OS POUR ÉVALUER L'ÉTAT DES FINANCES MUNICIPALES	16
	5.1	INDICATEURS DE DURABILITÉ	16
		5.1.1 Charges nettes par 100 \$ de RFU	
		5.1.2 Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé/Revenus de fonctionnement	
		5.1.3 Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU	
		5.1.4 Dette à long terme/Actifs	
	5.2	INDICATEURS DE FLEXIBILITÉ	
		5.2.1 Valeur comptable nette/Coût des immobilisations	
		5.2.2 Acquisition d'immobilisations/Coût des immobilisations	17
		5.2.3 Service de la dette/(Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long	47
		terme + variation du fonds d'amortissement)	
	5.3	INDICATEURS DE VULNÉRABILITÉ	
		5.3.1 Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière/Revenus de fonctionnement	
		5.3.2 Taxes de fonctionnement sur une autre base/Revenus de fonctionnement	18
		fonctionnement/Revenus de fonctionnement	12
		5.3.4 Autres revenus de fonctionnement/Revenus de fonctionnement	
	5.4	AUTRES RATIOS	
	5.4	5.4.1 Ratios par unité d'évaluation	_
		5.4.2 Ratios par logement et local	
		5.4.3 Ratios par rapport à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables	
		5.4.4 Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)	
		5.4.5 Évaluation moyenne uniformisée par logement	
		5.4.6 TGT uniformisé	
		5.4.7 Charge fiscale moyenne des logements	
6.	DON	INÉES ÉVOLUTIVES	
	6.1	ÉVOLUTION DES RATIOS	
	6.2	ÉVOLUTION DES MÉDIANES	22
A۱	INEXE		24
	Anne	EXE 1 : LISTE DES MUNICIPALITÉS ABSENTES AU RAPPORT FINANCIER 2018 EN DATE DU 28 OCTOBRE 2019	25

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Évolution des indicateurs de durabilité - Tout le Québec	. 20
Tableau 2 :	Évolution des indicateurs de flexibilité - Tout le Québec	. 20
Tableau 3 :	Évolution des indicateurs de vulnérabilité - Tout le Québec	. 21
Tableau 4 :	Évolution des autres indicateurs provenant du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière - Tout le Québec	. 21
Tableau 5 :	Évolution des autres indicateurs provenant du sommaire du rôle d'évaluation foncière et des prévisions budgétaires - Tout le Québec	. 22
Tableau 6 :	RFU par unité d'évaluation imposable et compensable – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)	. 22
Tableau 7 :	TGT uniformisé par 100 \$ d'évaluation – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)	. 23
Tableau 8 :	Charges nettes par 100 \$ de RFU – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)	. 23

1. Introduction

Les profils financiers sont préparés chaque année par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour chacune des municipalités du Québec¹. Ils contiennent des renseignements choisis sur la municipalité concernée, plusieurs ratios calculés pour celle-ci, sa classe de population, sa municipalité régionale de comté (MRC), sa région administrative ainsi que pour l'ensemble du Québec. Des indices permettant de comparer les municipalités entre elles, pour une année donnée, sont également présentés.

Le Ministère a évalué certains ratios présentés à l'aide du cadre de référence proposé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada, dans les énoncés de pratiques recommandées, afin d'offrir des ratios qui décrivent l'état des finances en termes de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. De plus, même s'ils ne permettent pas de décrire l'état des finances en ces termes, d'autres ratios fournissent des renseignements complémentaires appréciés des utilisateurs.

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des renseignements utiles à la compréhension du profil financier, dont les abréviations utilisées, la source des données considérées dans le calcul des ratios et indices et l'interprétation de ceux-ci. Une section sur l'évolution des ratios pour le regroupement « Tout le Québec » ainsi que sur l'évolution des médianes utilisées dans le calcul des indices vient clore ce document.

Mises en garde:

Le profil financier ne remplace pas les analyses spécifiques nécessaires à l'évaluation de la situation financière d'une municipalité. Toute comparaison entre organismes n'a de sens que si les facteurs d'influence sont bien connus, de même que les spécificités de chaque indicateur, et ce, pour chacun des organismes inclus dans la comparaison. La prise en charge d'activités atypiques, l'état des infrastructures, des services de base supportés par les particuliers plutôt que par la municipalité, le climat, la nature du sol, la population saisonnière ne sont que quelques exemples d'éléments qui peuvent avoir des incidences sur les composantes du calcul des indicateurs du profil financier.

Une version révisée de la norme comptable sur les paiements de transfert² est entrée en vigueur à compter de 2013 pour les municipalités. Cette norme n'est pas interprétée ni appliquée uniformément par celles-ci depuis 2013. L'objet de cette divergence porte sur les subventions pluriannuelles reçues du gouvernement du Québec et de ses organismes budgétaires, notamment pour le service de dette sur des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations. Les comparaisons de certaines données entre les municipalités doivent donc être faites avec prudence. Les ratios touchés sont ceux ayant les revenus de fonctionnement ou les actifs comme dénominateur.

MAMH – DGFM Octobre 2019

^{1.} Le Profil financier 2019 est préparé pour toutes les municipalités qui ont transmis au MAMH, au moment de sa préparation, un rapport financier (RF) pour l'exercice financier 2018 ou un sommaire du rôle d'évaluation foncière (SR) pour l'année 2019, à l'exception des territoires non organisés regroupés et des villages nordiques.

^{2.} Chapitre SP3410 « Paiements de transfert », Normes comptables pour le secteur public, CPA Canada.

2. Abréviations utilisées

Voici les abréviations utilisées dans le profil financier :

Abréviation	Définition
MRC	Municipalité régionale de comté
ND	Information non disponible, car le MAMH n'a pas reçu les documents requis à la date de la préparation du profil financier
RF	Rapport financier
RFU	Richesse foncière uniformisée
SO	Sans objet
SR	Sommaire du rôle d'évaluation foncière
TGT	Taux global de taxation

3. Sources des données

Les renseignements contenus dans le profil financier proviennent du sommaire du rôle d'évaluation foncière³ (SR), du rapport financier (RF) des municipalités⁴ ainsi que du décret de population⁵ ou alors, ils sont issus de calculs effectués à partir de ceux-ci. Pour les municipalités ayant des organismes qui font partie de leur périmètre comptable, ce sont les données consolidées qui sont utilisées à partir du RF. Les sections 3.1 à 3.3 donnent plus de précisions sur les renseignements présentés ou utilisés dans le calcul des ratios pour la note, le détail des renseignements sur la municipalité et le détail des comparaisons avec différents groupes.

Quelques municipalités⁶ font partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers. Ces municipalités ont un profil financier légèrement différent. En effet, les renseignements relatifs à l'agglomération ne sont pas inclus dans le RF des municipalités reconstituées. Ils ne sont pas non plus considérés dans la partie locale du RF des municipalités centrales. Le profil financier de ces municipalités centrales contient donc des sections « Global », « Agglomération » et « Nature locale » alors que celui des municipalités reconstituées concernées comprend une section « Agglomération » afin de présenter l'ensemble des renseignements se rapportant aux citoyens de ces municipalités. Pour ces sections, les numéros de page indiqués en référence dans le présent document sont, sauf exception, les mêmes. Il faut toutefois consulter la section appropriée du RF de la municipalité centrale.

MAMH – DGFM Octobre 2019

^{3.} Tel qu'il a été établi lors de son dépôt, ou à la date du premier ou du deuxième anniversaire de son dépôt.

^{4.} Pour le profil financier 2019, les données proviennent du RF 2018, tel qu'il a été transmis au MAMH à la date de la préparation du profil financier. Notons que les RF sont audités par un comptable professionnel agréé (CPA). Les données utilisées provenant de ce document sont auditées à l'exception de celles utilisées dans les pages S27, S28 et S37. Le MAMH n'effectue aucune vérification de ces données mis à part les examens prévus dans le déroulement normal de ses opérations.

^{5.} Les données de population de 2018 correspondent à la population au 1^{er} janvier 2018 selon le décret 1213-2017 adopté le 13 décembre 2017. Les données de population de 2019 correspondent à la population au 1^{er} janvier 2019 selon le décret 1421-2018 adopté le 12 décembre 2018.

^{6.} Ces municipalités sont : Les Îles-de-la-Madeleine, Grosse-Île, Sainte-Agathe-des-Monts, Ivry-sur-le-Lac, Mont-Tremblant et Lac-Tremblant-Nord. Le document « Renseignements complémentaires » du RF 2015, disponible sur le site Web du Ministère, contient plus de renseignements sur les municipalités centrales et reconstituées.

3.1 Notes

Les notes contiennent des renseignements généraux permettant une meilleure compréhension du profil financier. Elles incluent aussi, pour les municipalités ayant un réseau d'électricité municipal, des données relatives à ce réseau d'électricité.

Descriptif	Numéro de page	Numéro de ligne
Revenus d'électricité	S48	6
Services rendus aux organismes municipaux	S27-6	182
Charges d'électricité	S48	15
Remboursement de la dette à long terme	S48	23
Service de la dette	S48	11 + 23
Endettement total net à long terme	S25	26
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	S48	33

3.2 Détail des renseignements sur la municipalité

3.2.1 Données de 2018

Ces données proviennent principalement du RF 2018.

Descriptif	Référence
Richesse foncière uniformisée	Voir la publication « Richesse foncière uniformisée 2018 » sur le site Web du MAMH
Revenus	Page S7, ligne 13
Revenus (colonne agglomération ou nature locale ⁷ s'il y a lieu)	Page S16-A ou L, ligne 21
Taxes	Page S7, ligne 1
Taxes (colonne agglomération ou nature locale s'il y a lieu)	Page S27-1-A ou L, ligne 27
Revenus de fonctionnement ⁷	Page S12 ou S168 ligne 12
Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière : Taxes sur la valeur foncière (-) Taxes générales spéciales – Activités d'investissement (-) Taxes de secteur spéciales – Activités d'investissement Taxes de fonctionnement sur une autre base :	Page S27-1, ligne 9 (-) Page S27-1, ligne 4 (-) Page S27-1, ligne 7
Taxes sur une autre base	Page S27-1, ligne 26
(-) Taxes, compensations et tarification – Activités d'investissement	(-) Page S27-1, ligne 21
Services rendus aux organismes municipaux ⁷	Page S27-6, ligne 183
Compensations tenant lieu de taxes	Page S12 ou S16 ⁸ , ligne 2
Transferts de fonctionnement ⁷	Page S12 ou S168, ligne 4
Charges	Page S7, ligne 24
Charges (colonne agglomération ou nature locale ^{7 9} s'il y a lieu)	Page S16-A ou L, ligne 32

^{7.} Pour les municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers, les montants inscrits dans les colonnes agglomération et nature locale du profil financier comprennent une portion relative aux organismes contrôlés. Celle-ci est calculée à partir des données de la partie globale du RF de la municipalité centrale, car les parties locale et agglomération du RF ne sont pas consolidées.

^{8.} La page indiquée est différente selon que le RF de la municipalité est consolidé ou non.

^{9.} Les charges inscrites dans les parties locale et agglomération du RF de la municipalité centrale n'incluent pas l'amortissement. Cet amortissement est calculé et ajouté en répartissant l'amortissement de la partie globale au prorata des charges de chacune des parties par rapport au total des charges.

Descriptif	Référence			
Service de la dette ¹⁰ :				
Remboursement de la dette à long terme	Page S10, ligne 24			
 (-) Remboursement de la dette à long terme ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice 	(-) Page S11-3, ligne 10			
+ Frais de financement	+ Page S7, ligne 22			
+ Fonds d'amortissement – Solde au 31 décembre	+ Page S37, ligne 4			
(-) Fonds d'amortissement – Solde au 1er janvier	(-) Page S37, ligne 4			
(-) Autres frais de financement – Avantages sociaux futurs	(-) Page S28-3, ligne 71			
Endettement total net à long terme	Page S25, ligne 25 ¹¹			
Actifs	Page S8, lignes 8 + 21			
Dette à long terme	Page S8 ligne 13			
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé	Page S23-1, lignes 1 + 26			

3.2.2 Données de 2019

Ces données découlent du SR 2019.

Descriptif	Référence
Richesse foncière uniformisée	Voir la publication « Richesse foncière uniformisée 2019 » sur le site Web du MAMH.
Évaluation uniformisée des immeubles imposables	Ligne 801 x facteur comparatif ¹²
Évaluation imposable uniformisée résidentielle	Ligne 301 x facteur comparatif ¹²
Évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale	(Lignes 322 + 325 + 328 + 335 + 339 + 342 – 343) x facteur comparatif ¹²
Évaluation imposable uniformisée agricole	Ligne 343 x facteur comparatif ¹²
Évaluation imposable uniformisée autre	Ligne 346 x facteur comparatif ¹²

^{10.} À partir du profil financier 2014, le ratio du service de la dette tient compte du remboursement de la dette à long terme et des intérêts et frais de financement assumés par le gouvernement du Québec et ses entreprises ainsi que du remboursement de la dette à la suite des refinancements des emprunts en cours d'exercice lorsque ceux-ci ont fait l'objet de mouvements de trésorerie réels. À partir du profil financier 2016, le remboursement de la dette à long terme à la suite de ces refinancements a été enlevé du service de la dette. À partir de celui de 2017, les frais de financement au titre des avantages sociaux futurs ont aussi été enlevés.

^{11.} Pour les municipalités centrales dont l'agglomération finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers, il s'agit de la ligne 21.

^{12.} Le facteur comparatif est établi par la municipalité pour chacun des trois exercices financiers pendant lesquels chaque rôle triennal demeure habituellement en vigueur. Il permet de ramener sur une base comparable les évaluations qui proviennent de rôles d'évaluation différents. Il est approuvé par le MAMH pour l'année en cours.

3.3 Détail des comparaisons avec différents groupes

Cette section du profil financier contient des ratios calculés selon les données financières de la municipalité, pour sa classe de population, sa MRC, sa région administrative ainsi que selon les données globales de l'ensemble des municipalités du Québec. Elle inclut aussi quelques indices.

Les statistiques des groupes comparatifs sont établies de la même façon que celles des municipalités. Cependant, la sommation des données de toutes les municipalités du groupe doit préalablement être faite par élément. Par exemple, pour obtenir le résultat du ratio de l'« Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé/Revenus de fonctionnement » pour une classe de population donnée, il faut additionner l'excédent (déficit) de fonctionnement accumulé de toutes les municipalités de la classe de population. Il faut aussi, séparément, additionner les revenus de fonctionnement des municipalités de ce même groupe de municipalités. Ensuite, le premier résultat est divisé par le deuxième.

Le calcul de certains ratios, pour les municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe aux contribuables, comprend une part proportionnelle dans l'agglomération. Il s'agit du TGT uniformisé, de la charge fiscale moyenne des logements et des ratios dont le dénominateur est la RFU, le nombre d'unités d'évaluation ou le nombre de logements et locaux. Cette particularité ne s'applique pas aux municipalités liées qui payent une quote-part à leur agglomération, car leur part dans les activités de l'agglomération est déjà reflétée dans leur RF.

À partir de 2017, les indicateurs qui apparaissaient auparavant dans la partie « Données des prévisions budgétaires et du sommaire du rôle d'évaluation foncière » se retrouvent dans la partie « Données du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière ». Ces indicateurs sont, depuis 2017, calculés à partir des données réelles plutôt que prévisionnelles.

Plusieurs données nécessaires aux calculs des ratios présentés dans cette section apparaissent dans le « Détail des renseignements sur la municipalité ». Les points 3.3.1 et 3.3.2 présentent un complément d'information.

3.3.1 Données du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2018

Les données suivantes proviennent du RF 2018 et du SR 2018.

Descriptif	Référence
Indice d'effort fiscal	Basé sur le TGT uniformisé Voir section 4
Indice des charges nettes par 100 \$ de RFU	Basé sur les charges nettes par 100 \$ de RFU
	Voir section 4
TGT uniformisé ¹³ :	
Revenus admissibles aux fins du calcul du TGT	Page S33, ligne 10 du RF
 Évaluation uniformisée des immeubles imposables aux fins du calcul du TGT réel¹⁴ x 100 	÷ Page S33, ligne 13 du RF x facteur comparatif
X 100	x 100
Charge fiscale moyenne des logements ¹⁵ :	
Revenus admissibles aux fins du calcul du TGT	Page S33, ligne 10 du RF
 Évaluation uniformisée des immeubles imposables 	÷ (Ligne 801 du SR x facteur comparatif)
x Évaluation moyenne uniformisée par logement	x Valeur obtenue selon le calcul indiqué à la section 3.3.2 du présent document.

^{13.} Dans le cas des municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe aux contribuables, le TGT uniformisé de l'agglomération est additionné à celui de la municipalité reconstituée pour obtenir l'effort fiscal des citoyens de la municipalité reconstituée, ou à celui de la partie locale de la municipalité centrale pour établir l'effort fiscal des citoyens de la municipalité centrale.

^{14.} Elle tient compte de l'étalement de la variation de valeur des unités admissibles découlant de l'entrée en vigueur du rôle en vertu des articles 253.27 à 253.35 de la Loi sur la fiscalité municipale. (LRLQ, chapitre F-2.1).

^{15.} La charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums) a, quant à elle, été retirée depuis l'édition 2018.

Descriptif	Référence
Charges nettes ¹⁶ :	
Charges	Voir section 3.2.1
(-) Services rendus aux organismes municipaux	(-) Voir section 3.2.1
(-) Quotes-parts ¹⁷	(-) Page S12 ou S16 ⁸ , ligne 3 du RF
Pour Montréal (66023), Laval (65005) et Longueuil (58227) ¹⁸	
 (+) Services rendus aux organismes municipaux – Transport collectif¹⁹ 	(+) Page S27-6, ligne 154 du RF
(-) Quotes-parts – Transport collectif	(-) Page S39, ligne 9 du RF
Charges nettes sans amortissement :	
Charges nettes	Voir calcul charges nettes
(-) Amortissement	(-) Page S19, ligne 14 du RF
Autres revenus de fonctionnement ⁷ :	
Total des revenus de fonctionnement	Page S12 ou S168, ligne 12 du RF
(-) Taxes	(-) Page S12 ou S168, ligne 1 du RF
(-) Compensations tenant lieu de taxes	(-) Page S12 ou S168, ligne 2 du RF
(-) Transferts	(-) Page S12 ou S168, ligne 4 du RF
Valeur comptable nette	Page S11-7, ligne 239 du RF
Acquisition d'immobilisations	Page S36, ligne 22 du RF
Coût des immobilisations	Page S11-7, ligne 226 du RF
Nombre total d'unités d'évaluation	Section 2 du SR
Nombre d'unités d'évaluation imposable	Ligne 349 du SR
Nombre total de logements et locaux	Section 2 du SR

Note : Les ratios de la municipalité et ceux des groupes comparatifs dont elle fait partie ne sont pas présentés lorsque la municipalité n'a pas transmis son RF au MAMH.

MAMH – DGFM Octobre 2019

^{16.} Les charges nettes sont calculées afin de considérer uniquement les charges attribuables à la municipalité.

^{17.} Ce poste est soustrait pour les municipalités centrales dont l'agglomération finance ses dépenses au moyen de quotes-parts qu'elle reçoit des municipalités liées.

^{18.} La réforme de l'organisation et de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal a mené à la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain et du Réseau de transport métropolitain en date du 1^{er} juin 2017. L'ajustement aux charges nettes a pour but de refléter l'effet historique de la consolidation d'une société de transport dont la quote-part provenant de la ville hôte s'éliminait lors de la consolidation. Ceci est fait afin d'assurer une cohérence autant historique qu'en comparaison avec les autres entités municipales.

^{19.} À la suite d'une mauvaise comptabilisation au RF 2018, ce poste est remplacé par les Services rendus aux organismes municipaux – Transport – Autres (S27-6, ligne 155) pour Montréal (66023) à l'Édition 2019.

3.3.2 Données du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2019

Les données utilisées dans cette section proviennent du SR 2019.

Descriptif	Référence
Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums) :	
(Évaluation uniformisée des résidences d'un logement (sauf condominiums)	((Ligne 502 x facteur comparatif)
+ Évaluation uniformisée des condominiums)	+ (Ligne 501 x facteur comparatif))
 (Nombre de résidences d'un logement (sauf condominiums) + Nombre de condominiums)	÷ (Ligne 502 + 501)
Évaluation moyenne uniformisée par logement :	
(Valeur uniformisée des logements	(Ligne 524 x facteur
+ Valeur uniformisée des chalets et maisons de villégiature)	comparatif
	+ Ligne 316 x facteur comparatif)
 : (Nombre de logements + Nombre de chalets et de maisons de villégiature) 	÷ (Lignes 524 + 316)
RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	RFU
	÷ (Lignes 601 + 602 + 603 + 605 + 606 + 607 + 608 + 609 + 610 + 611 + 612 + 613 + 614 + 615 + 632 + 633) Colonne Nombre
Indice de la RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	Basé sur la RFU par unité d'évaluation imposable et compensable
	Voir section 4

4. Indices

Trois indices apparaissent au profil financier. Il s'agit des indices suivants :

- Indice d'effort fiscal (basé sur le TGT uniformisé);
- Indice des charges nettes par 100 \$ de RFU;
- Indice de RFU par unité d'évaluation imposable et compensable.

Le calcul des indices est basé sur les ratios correspondants décrits précédemment. Il s'effectue en deux étapes. Premièrement, les municipalités sont regroupées selon les classes de population et, pour chacun des ratios, on extrait la donnée médiane de chaque classe de population. Ensuite, chaque ratio de chaque municipalité est divisé par le ratio médian correspondant de la classe de population dont fait partie la municipalité et le résultat est multiplié par 100. L'indice ainsi obtenu représente la valeur, en pourcentage, du ratio de la municipalité par rapport à la donnée médiane de la classe de population dont elle fait partie. Par exemple, un indice de 76 signifie que le ratio de la municipalité équivaut à 76 % de celui de la médiane de sa classe de population. On retrouve l'évolution des médianes pour chacune des classes de population à la section 6.2 du présent document.

5. Ratios pour évaluer l'état des finances municipales

Plusieurs ratios du profil financier sont des indicateurs qui permettent d'évaluer, sommairement, l'état des finances municipales en termes de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. Ces ratios sont décrits dans les sections 5.1 à 5.3 alors que la section 5.4 regroupe ceux qui ne peuvent être ainsi classifiés.

5.1 Indicateurs de durabilité

La durabilité fait référence à la mesure dans laquelle une municipalité peut s'acquitter de ses obligations financières²⁰ actuelles sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens. Elle renvoie à sa capacité de gérer ses engagements financiers, ses engagements de service ainsi que son fardeau de la dette. Elle décrit aussi l'incidence que le niveau de la dette pourrait avoir sur la prestation des services.

5.1.1 Charges nettes par 100 \$ de RFU

Ce ratio permet d'observer la tendance des charges nettes de la municipalité par rapport à la croissance de l'économie locale. Un ratio qui augmente indique que les charges nettes de la municipalité progressent plus rapidement que sa capacité à générer des revenus. Donc, le risque que la municipalité ne puisse s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître son fardeau de la dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens s'élève.

5.1.2 Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé/Revenus de fonctionnement

L'excédent (déficit) de fonctionnement accumulé représente la mesure dans laquelle les revenus annuels, présents et antérieurs, ont été suffisants ou non pour couvrir le coût annuel de prestation de services. Le comparer aux revenus de fonctionnement permet d'évaluer l'importance de cet excédent (déficit) pour la municipalité. Un déficit accumulé trop élevé par rapport aux revenus de fonctionnement augmente le risque lié à la durabilité.

5.1.3 Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU

Ce ratio mesure l'endettement total net à long terme d'une municipalité en proportion de sa RFU. Si le ratio diminue, l'endettement de la municipalité fait peser un fardeau de moins en moins lourd sur l'économie locale. Un ratio stable indique que la croissance de l'endettement est comparable à celle de l'économie locale. Si le ratio augmente, l'endettement fait peser un fardeau de plus en plus lourd sur l'économie locale et accroît le risque lié à la durabilité.

5.1.4 Dette à long terme/Actifs

Ce ratio illustre la mesure dans laquelle la municipalité finance ses actifs par emprunt. Un ratio qui augmente indique que des revenus futurs seront donc nécessaires pour régler les opérations et événements passés. Si le ratio diminue, des ressources financières sont disponibles pour le financement d'opérations futures.

^{20.} Les obligations financières d'une municipalité comprennent ses engagements à fournir des services au public ainsi que ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties.

5.2 Indicateurs de flexibilité

La flexibilité est la mesure dans laquelle une municipalité peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures. Par exemple, lorsqu'une municipalité augmente son endettement, cela réduit la flexibilité future dont elle dispose en cas de conjoncture économique défavorable. De même, si elle augmente la taxation, sa capacité de le faire dans le futur est réduite puisqu'elle s'approche de la limite de ce que les citoyens sont disposés à supporter.

5.2.1 Valeur comptable nette/Coût des immobilisations

Ce ratio renseigne sur la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles qui permettent à la municipalité de fournir ses produits et services. Un ratio qui diminue augmente le risque lié à la flexibilité, car des coûts futurs devront être engagés pour la réparation ou le remplacement des immobilisations. Il doit être considéré simultanément avec le ratio présenté au point 5.2.2.

5.2.2 Acquisition d'immobilisations/Coût des immobilisations

Ce ratio illustre la mesure dans laquelle une municipalité peut maintenir, améliorer ou renouveler ses immobilisations. Un ratio élevé démontre que la municipalité peut combler un déficit d'entretien de ses actifs ou une expansion de sa prestation de services. Un ratio bas démontre que la municipalité utilise les actifs qu'elle détient déjà. <u>Il doit être considéré simultanément avec le ratio présenté au point 5.2.1</u>.

5.2.3 Service de la dette/(Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement)

Ce ratio représente la portion des charges nettes, sans l'amortissement, mais incluant la dette à long terme et la variation du fonds d'amortissement, qui sont dédiées au remboursement de la dette à long terme et aux intérêts à la charge de la municipalité pour l'année. Tout comme le ratio « Service de la dette/Revenus de fonctionnement », il illustre la mesure dans laquelle les décisions d'emprunter prises par le passé viennent limiter la capacité d'honorer les engagements financiers et de services dans la période considérée.

5.3 Indicateurs de vulnérabilité

La vulnérabilité est la mesure dans laquelle une municipalité dépend de sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence. Une vulnérabilité relativement faible assure un meilleur contrôle sur l'état des finances.

5.3.1 Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière/Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des taxes perçues auprès des contribuables de la municipalité et qui sont basées sur la valeur foncière. <u>Il</u> doit être considéré simultanément avec les ratios présentés aux points 5.3.2 à 5.3.4.

5.3.2 Taxes de fonctionnement sur une autre base/Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des taxes autres que celles basées sur la valeur foncière des immeubles. <u>Il doit être considéré simultanément avec les ratios présentés aux points 5.3.1, 5.3.3 à 5.3.4.</u>

5.3.3 Compensations tenant lieu de taxes/Revenus de fonctionnement et Transferts de fonctionnement/Revenus de fonctionnement

Ces ratios donnent une indication du degré de vulnérabilité causé par la dépendance financière à l'endroit d'un autre palier de gouvernement. S'ils s'accroissent, cela signifie que la municipalité est de plus en plus vulnérable face aux décisions financières prises ailleurs. Toutefois, cela peut lui être favorable en termes de durabilité, car cela lui permet de diminuer ou de maintenir l'assiette fiscale sans réduire les services à la population.

5.3.4 Autres revenus de fonctionnement/Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des autres revenus relatifs aux activités de la municipalité.

5.4 Autres ratios

5.4.1 Ratios par unité d'évaluation

Les ratios par unité d'évaluation permettent de ramener les revenus de taxes, les charges nettes, l'endettement total net à long terme et la RFU sur la base d'une unité d'évaluation. Les ratios sont les suivants :

- charges nettes par unité d'évaluation;
- taxes par unité d'évaluation imposable;
- endettement total net à long terme par unité d'évaluation;
- RFU par unité d'évaluation imposable et compensable²¹.

5.4.2 Ratios par logement et local

Les ratios par logement et local permettent de ramener les revenus de taxes, les charges nettes et l'endettement total net à long terme sur la base d'un logement et local. Les ratios sont les suivants :

- charges nettes par logement et local;
- taxes par logement et local;
- endettement total net à long terme par logement et local.

^{21.} Les unités d'évaluation imposables comprennent les immeubles résidentiels, industriels, commerciaux, agricoles et non exploités. Les unités d'évaluations compensables incluent notamment les immeubles des gouvernements fédéral et provincial, des réseaux de la santé et des services sociaux, les cégeps et universités, les écoles primaires et les autres immeubles scolaires.

5.4.3 Ratios par rapport à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables

Les ratios suivants indiquent à quelle proportion de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables correspond chacune des catégories d'immeubles. Les valeurs utilisées sont uniformisées à l'aide du facteur comparatif, pour les ramener sur une base comparable d'une municipalité à l'autre, car elles proviennent de rôles d'évaluation différents.

- évaluation imposable uniformisée résidentielle/Évaluation uniformisée des immeubles imposables;
- évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale/Évaluation uniformisée des immeubles imposables;
- évaluation imposable uniformisée agricole/Évaluation uniformisée des immeubles imposables;
- évaluation imposable uniformisée autre/Évaluation uniformisée des immeubles imposables.

5.4.4 Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)

Cette donnée représente la valeur moyenne uniformisée des résidences unifamiliales d'une municipalité, incluant les condominiums.

5.4.5 Évaluation moyenne uniformisée par logement

Cette donnée représente la valeur moyenne uniformisée de tous les logements d'une municipalité tels que les résidences unifamiliales, les condominiums et les logements faisant partie d'immeubles à logements.

5.4.6 TGT uniformisé

Le taux global de taxation (TGT) uniformisé est le taux théorique qu'il serait nécessaire d'imposer si les revenus de taxes municipales provenaient uniquement d'une taxe générale calculée sur la valeur foncière uniformisée des immeubles imposables. Il tient compte de l'étalement²² de la variation de valeur des unités admissibles découlant de l'entrée en vigueur du rôle. Il permet de quantifier l'effort fiscal des contribuables. De plus, il permet aux municipalités de se comparer entre elles.

5.4.7 Charge fiscale moyenne des logements

La charge fiscale moyenne des logements permet d'évaluer le fardeau fiscal global moyen des logements. En effet, elle met en relation la valeur moyenne par logement et le TGT. Son calcul est différent du compte de taxes calculé par les municipalités.

MAMH – DGFM Octobre 2019

^{22.} Articles 253.27 à 253.35 de la Loi sur la fiscalité municipale. (LRLQ, chapitre F-2.1)

6. Données évolutives

6.1 Évolution des ratios

L'évolution du portrait global des municipalités du Québec est présentée dans les tableaux 1 à 5. Ces tableaux regroupent les ratios de la section « Détail des comparaisons avec différents groupes » du profil financier pour le regroupement « Tout le Québec » en fonction des caractéristiques de l'état des finances qu'ils contribuent à évaluer.

Les années auxquelles réfèrent ces tableaux sont celles des documents d'où proviennent les données. Les résultats antérieurs ne sont pas toujours disponibles en raison des changements effectués au cours des années dans le profil financier.

Tableau 1 : Évolution des indicateurs de durabilité - Tout le Québec

Indicateurs de durabilité	2014	2015	2016	2017	2018
Charges nettes par 100 \$ de RFU	1,86 \$	1,86 \$	1,85 \$	1,81 \$	1,83 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé/Revenus de fonctionnement	13,92 %	14,92 %	15,79 %	15,43 %	15,84 %
Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU	2,10 \$	2,06 \$	2,05 \$	2,13 \$	2,17 \$
Dette à long terme/Actifs	-	37,92 %	37,12 %	35,96 %	35,44 %

Tableau 2 : Évolution des indicateurs de flexibilité - Tout le Québec

Indicateurs de flexibilité	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur comptable nette/Coût des immobilisations	61,68 %	61,30 %	60,98 %	61,14 %	61,31 %
Acquisition d'immobilisations/Coût des immobilisations	-	5,60 %	5,49 %	6,76 %	6,79 %
Service de la dette/(Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement) ²³	20,56 %	18,51 %	18,75 %	19,51 %	19,42 %

MAMH – DGFM Octobre 2019

^{23.} Le calcul du service de la dette de 2015, 2016, 2017 et 2018 exclut le remboursement de la dette à la suite des refinancements des emprunts en cours d'exercice lorsque ceux-ci ont fait l'objet de mouvements de trésorerie réels. Celui de 2016 et 2017 exclut aussi les frais de financement au titre des avantages sociaux futurs.

Tableau 3 : Évolution des indicateurs de vulnérabilité - Tout le Québec

Indicateurs de vulnérabilité	2014	2015	2016	2017	2018
Taxes de fonctionnement/Revenus de fonctionnement	63,89 %	65,17 %	65,37 %	65,10 %	62,75 %
Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière/Revenus de fonctionnement	-	56,04 %	56,29 %	56,18 %	54,31 %
Taxes de fonctionnement sur une autre base/Revenus de fonctionnement	-	9,13 %	9,08 %	8,92 %	8,45 %
Compensations tenant lieu de taxes/Revenus de fonctionnement	4,33 %	4,11%	4,01 %	3,96 %	3,85 %
Transferts de fonctionnement/Revenus de fonctionnement	6,92 %	6,66 %	6,68 %	6,79 %	5,36 %
Autres revenus de fonctionnement/Revenus de fonctionnement	-	24,07 %	23,95 %	24,15%	28,03 %

Tableau 4 : Évolution des autres indicateurs provenant du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière - Tout le Québec

Autres indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018
Charges nettes par unité d'évaluation	5 091 \$	5 247 \$	5 302 \$	5 290 \$	5 460 \$
Charges nettes par logement et local	-	-	4 389 \$	4 371 \$	4 507 \$
Taxes par unité d'évaluation imposable	3 629 \$	3 722 \$	3 798 \$	3 873 \$	3 966 \$
Taxes par logement et local	-	-	2 993 \$	3 045 \$	3 114 \$
Endettement total net à long terme par unité d'évaluation	5 757 \$	5 800 \$	5 865 \$	6 226 \$	6 455 \$
Endettement total net à long terme par logement et local	1	-	4 855 \$	5 145 \$	5 328 \$
TGT uniformisé	-	-	1,0212\$	1,0224\$	1,0233\$
Charge fiscale moyenne des logements	-	-	1 999 \$	2 025 \$	2 069 \$

Tableau 5 : Évolution des autres indicateurs provenant du sommaire du rôle d'évaluation foncière et des prévisions budgétaires - Tout le Québec

Autres indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019
Évaluation imposable uniformisée résidentielle/Évaluation uniformisée des immeubles imposables	78,85 %	78,68 %	78,51 %	78,43 %	78,10 %
Évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale/Évaluation uniformisée des immeubles imposables	15,66 %	15,57 %	15,66 %	15,68 %	15,77 %
Évaluation imposable uniformisée agricole/Évaluation uniformisée des immeubles imposables	3,19 %	3,37 %	3,47 %	3,58 %	3,83 %
Évaluation imposable uniformisée autre/Évaluation uniformisée des immeubles imposables	2,30 %	2,38 %	2,36 %	2,31 %	2,31 %
Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)	259 174 \$	262 825 \$	265 290 \$	268 772 \$	274 029 \$
Évaluation moyenne uniformisée par logement ²⁴	191 604 \$	194 922 \$	196 770 \$	199 622 \$	204 513 \$
RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	293 333 \$	298 286 \$	304 573 \$	310 264 \$	321 165 \$
TGT uniformisé	1,0299\$	1,0173\$	-	-	-
Charge fiscale moyenne des logements	1 965 \$	2 001 \$	-	-	-

6.2 Évolution des médianes

Les médianes utilisées aux fins du calcul des indices sont présentées dans les tableaux suivants.

Tableau 6 : RFU par unité d'évaluation imposable et compensable – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)

Classe de population	2015	2016	2017	2018	2019
0 à 1 999 habitants	120 206	121 815	125 792	127 765	131 352
2 000 à 9 999 habitants	183 093	189 520	193 294	200 329	207 027
10 000 à 24 999 habitants	253 971	253 215	253 076	260 646	270 854
25 000 à 99 999 habitants	297 513	297 256	295 488	315 118	320 175
100 000 habitants et plus	330 077	334 481	342 952	344 887	351 604

^{24.} À partir de 2017, l'évaluation moyenne uniformisée par logement considérée, inclut les chalets et maisons de villégiature.

Tableau 7 : TGT uniformisé par 100 \$ d'évaluation – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)

Classe de population	2015	2016	2016 ²⁵	2017	2018
0 à 1 999 habitants	1,0819	1,0779	1,0697	1,0733	1,0868
2 000 à 9 999 habitants	1,0259	1,0365	1,0371	1,0351	1,0357
10 000 à 24 999 habitants	1,0965	1,0848	1,0863	1,0889	1,1005
25 000 à 99 999 habitants	1,0554	1,0582	1,0573	1,0635	1,0666
100 000 habitants et plus	1,1369	1,1588	1,1434	1,1502	1,1562

Tableau 8 : Charges nettes par 100 \$ de RFU – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)

Classe de population	2015	2016	2016 ²⁵	2017	2018
0 à 1 999 habitants	1,4404	1,4386	1,57	1,57	1,63
2 000 à 9 999 habitants	1,3032	1,3046	1,38	1,39	1,39
10 000 à 24 999 habitants	1,4401	1,4382	1,49	1,50	1,53
25 000 à 99 999 habitants	1,5698	1,5451	1,64	1,63	1,57
100 000 habitants et plus	1,7532	1,7304	1,96	1,99	2,01

^{25.} À partir du profil financier 2017, les médianes du TGT uniformisé et des charges nettes par 100 \$ de RFU sont calculées à partir des données réelles de l'année précédente alors que les médianes de ces indicateurs, au profil des années antérieures, sont basées sur les données prévisionnelles.

Annexe

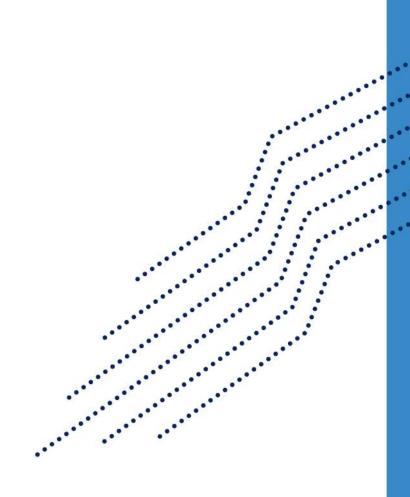
Annexe 1 : Liste des municipalités absentes au rapport financier 2018 en date du 28 octobre 2019

Municipalités n'ayant pas transmis leur RF 2018 au Ministère à la date de la préparation du profil financier²⁶

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2018
04030	La Martre	La Haute-Gaspésie	GaspésieÎles-de-la-Madeleine	248
06005	Maria	Avignon	GaspésieÎles-de-la-Madeleine	2 547
06035	Ristigouche-Partie-Sud-Est	Avignon	GaspésieÎles-de-la-Madeleine	161
31122	East Broughton	Les Appalaches	Chaudière-Appalaches	2 216
38035	Sainte-Françoise	Bécancour	Centre-du-Québec	473
39005	Saints-Martyrs-Canadiens	Arthabaska	Centre-du-Québec	255
40047	Danville	Les Sources	Estrie	3 985
42070	Kingsbury	Le Val-Saint-François	Estrie	149
55048	Marieville	Rouville	Montérégie	11 014
68020	Sainte-Clotilde	Les Jardins-de-Napierville	Montérégie	2 058
69025	Howick	Le Haut-Saint-Laurent	Montérégie	685
69055	Huntingdon	Le Haut-Saint-Laurent	Montérégie	2 447
72043	Saint-Placide	Deux-Montagnes	Laurentides	1 696
76008	Saint-André-d'Argenteuil	Argenteuil	Laurentides	3 250
83055	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	La Vallée-de-la-Gatineau	Outaouais	547

²⁶ Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation considère officiel le document transmis électroniquement lorsque la procédure d'attestation électronique est complétée.

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2018
84050	Alleyn-et-Cawood	Pontiac	Outaouais	200
84070	Waltham	Pontiac	Outaouais	365
84082	L'Isle-aux-Allumettes	Pontiac	Outaouais	1 282
84100	Rapides-des-Joachims	Pontiac	Outaouais	151
85070	Laforce	Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	507
87085	Dupuy	Abitibi-Ouest	Abitibi-Témiscamingue	984
88075	Trécesson	Abitibi	Abitibi-Témiscamingue	1 176
91020	Chambord	Le Domaine-du-Roy	SaguenayLac-Saint-Jean	1 766
92005	Saint-Augustin	Maria-Chapdelaine	SaguenayLac-Saint-Jean	367
95025	Les Escoumins	La Haute-Côte-Nord	Côte-Nord	1 913
95032	Longue-Rive	La Haute-Côte-Nord	Côte-Nord	1 012
97035	Fermont	Caniapiscau	Côte-Nord	2 484
99060	Gouvernement régional d'Eeyoulstchee Baie-James	Hors MRC - Nord du Québec	Nord-du-Québec	1 103
Total	28 municipalités			45 041



Affaires municipales et Habitation Québec